

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-04 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 13 avril 2021, le *Règlement 2021-05 modifiant le Règlement 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois*;

QUE ce règlement décrète de nouveaux tarifs pour financer tout ou partie des biens, des services et des activités de la Ville. Il apporte des modifications aux annexes suivantes, lesquelles sont jointes au présent règlement :

- Annexe VI – Loisirs, culture, vie communautaire et projets spéciaux;
- Annexe VII – Bibliothèque;
- Annexe VIII – Divers.

QUE ce règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis publié par la greffière;

QUE ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel-de-Ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Beauharnois et publié le même jour sur le site Internet de la Ville, ce 19 avril 2021.



Crystel Poirier
Greffière par intérim